

BOISSISE LE ROI Les Hauts d'Aillon

Règlement graphique

11.10.2018



Légende

- Périmètre constructible
- Positionnement de l'abri de jardin
- Sens de faitage imposé
- Sens de faitage possible - orientation en pignon préconisée
- Accès imposé - réalisé par l'aménageur
- Arbre planté par l'aménageur - emplacement à préciser selon le projet de construction
- Ouvertures en pignon obligatoire
- R+1 Volume bâti obligatoire

Limites à charge aménageur

- Clôture grillagée mailles rectangulaires semi rigide gris + haie - H:1.70m environ
- Clôture grillagée rigide avec soubassement + occultant léger gris - H:1.70 environ
- Clôture grillagée rigide avec soubassement - H:1.70 environ
- Clôture grillagée rigide gris + haie - H:1.50 environ
- Clôture grillagée rigide avec lames PVC gris - H:1.50m environ
- Clôture grillagée rigide avec lames PVC gris - H:1.80m environ
- Panneaux occultants en composite - H:2m environ
- Panneaux occultants en composite - H:1.50m environ
- Mur - H:2m environ
- Mur - H:1.70m environ
- Mur - H:1.50m environ

Limites à charge acquéreur

- Clôture grillagée gris + haie H:1.60m max
- Clôture grillagée rigide gris H:1.60m max (portillon de la même taille le cas échéant)

Borne d'apport des ordures ménagères